

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2024/15

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 8 février 2024.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 21 ; Nombre de votants : 23

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA – M. CAVALIERE - Mme CUEILLEN - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO – Mme KLUCZYNSKI - M. CAUQUIL – Mme COUDERC - M. GEYRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - M. ROSELL – Mme MASSAROTTO - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme LAPLANE-SOTUM à Mme NARRAN - Mme MESSERLI-CIPRES à Mme BRANA.

OBJET : Mise à jour du Document Unique

L'assistante de prévention a mis à jour le document unique et le plan d'action pour les services techniques de la commune.

Le tableau du document unique est difficile à lire. Il a été élaboré par le centre de gestion suite à un diagnostic réalisé dans chaque service il y a maintenant quelques années. La colonne évaluation du risque se lit ainsi :

F = la fréquence du risque

G= la gravité du risque

Les chiffres correspondent à l'évaluation donnée à ces risques

1 à 3 = risque mineur

4 à 6 = risque secondaire

8 à 9 = risque important

12 à 16 = risque très important.

L'IR est un calcul fonction du croisement fréquence/gravité. Le résultat détermine la priorité de l'action P1 ou P2 ou P3 ou P4.

Les résultats IR se comprennent ainsi :

Indice de risque	Priorité
12 à 16 = risque très important	PRIORITE NIVEAU 1 = P1
8 à 9 = risque important	PRIORITE NIVEAU 2 = P2
4 à 6 = risque faible	PRIORITE NIVEAU 3 = P3
1 à 3 = risque mineur	PRIORITE NIVEAU 4 = P4

Dans la colonne maîtrise du risque, les smiley signifient :

J = smiley vert : RISQUE MAÎTRISÉ

K = smiley orange : RISQUE À AMÉLIORER

L = smiley rouge : RISQUE NON MAÎTRISÉ (des mesures sont à mettre en place).

La mise à jour du document unique s'articule ainsi :

Dans le tableau, la colonne « proposition de mesures de prévention » est reprise dans le plan d'action avec l'inscription de délais de réalisation. Lorsqu'une action est réalisée, elle est sortie de la colonne « proposition de mesures » et mise dans la colonne « moyens de prévention existants ».

Certaines propositions restent toujours inscrites dans la colonne « proposition de mesures de prévention » car elles sont récurrentes.

Exemples de préconisation :

- Trousses de secours à renouveler tous les 2 ans.
- Matérialiser la fosse à l'atelier mécanique et mettre un escalier car l'utilisation de l'échelle est interdite.
- Bouchons moulés : les STM sont équipés, l'école partiellement (4 personnes).
- Les WC des services techniques devraient être au moins désinfectés tous les jours.
- Les fiches de sécurité des produits sont à afficher. L'assistant de prévention indique avoir fait pour l'école des fiches simplifiées apposées sur le matériel d'utilisation comme les pulvérisateurs.
- Les EPI : lors du renouvellement, privilégier l'achat de casquettes plutôt que des casques.
- Prévoir un appareil ou une application « dispositif travailleur isolé ».
- Prévoir des feux tricolores pour les travaux d'élagage.

La mise à jour de ce document dépend de la qualité de la remontée des informations des services.

Madame le Maire propose d'approuver la mise à jour du Document Unique sur le service technique.

La version corrigée du document unique sera transmise au centre de gestion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

- D'approuver la mise à jour du Document Unique sur le service technique.

Publié le 16 février 2024

En Préfecture le 16 février 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le 16 février 2024

Madame le Maire,
Barbara NETO

